

aller vous asseoir de l'autre côté parce que vous avez une couleur politique grand teint.» Ces couleurs ne collent pas à la peau comme un tatouage, monsieur le Président.

Mais j'arrive à ma conclusion car je ne voudrais pas pervertir le système en affirmant que les partis politiques n'ont pas de statut officiel à la Chambre. Le système politique repose sur les personnes. Nous sommes élus individuellement. Autrement, et je sais qu'il y a beaucoup de pression en ce sens, nous pourrions être réduits à de simples numéros pour les besoins de l'ordinateur, quel que soit notre nom. Je comprends l'attrait des partis pour les députés, mais le fait est que nous sommes élus individuellement comme députés. Je ne veux pas nommer mes amis d'en face, mais ce n'est que depuis 1970 que la Loi sur les élections les force à inscrire leur affiliation politique à côté de leur nom sur le bulletin de vote, et ce n'est que pour des raisons de comptabilité. C'est un détail et non ce qui importe en premier lieu.

Notre système politique est composé de députés, monsieur le Président, et non de blocs de quelque 170 ministériels. Il est composé de 295 députés. Sinon, pourquoi y-a-t-il un index à la fin du livre?

• (1510)

En guise de conclusion, je voudrais vous donner le meilleur exemple qui soit et dont certains d'entre vous se souviennent peut-être. Moi, je m'en souviens. C'était à l'époque de Robert Stanfield. M. Pearson était parti aux Bermudes pour le congé de Pâques lorsque éclata une crise au sujet d'une mesure financière. Nous étions nombreux au sein du caucus à croire que le gouvernement était paralysé. Nous pensions que puisqu'il avait été défait au sujet d'une mesure financière, que le Parlement lui avait retiré sa confiance et que le session était finie.

C'était longtemps avant que l'on songe à utiliser les cloches. Je faisais partie du caucus conservateur et je puis vous dire, monsieur le Président, que les discussions y étaient fort houleuses. Ce jour-là nous nous sommes réunis au moins une fois dans la salle 112-N, puis à la salle du Comité des chemins de fer, mais c'était surtout là-bas parce que la situation était critique.

Je me souviens de Gordon Churchill, de Jack Horner et d'autres qui se sont prononcés, et de Mike Starr, qui à titre de leader parlementaire, s'efforçait de savoir si nous devions même entrer dans l'enceinte de la Chambre.

Notre argument, c'était qu'une mesure financière posait la question de confiance et qu'elle avait été battue. En fait, M. Stanfield a admis ce jour-là, ou plus tard, qu'il avait reçu un appel du gouverneur de la Banque du Canada qui croyait que comme le gouvernement était minoritaire, la valeur du dollar dégringolerait si la Cham-

bre ne se réunissait pas. Une telle chute aurait été désastreuse pour le Canada.

Par conséquent, M. Stanfield a cru de son devoir de ramener le caucus à la Chambre et de débattre la question de privilège portant sur la légitimité de la Chambre. Le débat a duré deux jours, mais la Chambre a recommencé à fonctionner normalement.

C'est à ce moment-là que j'ai compris que la Chambre était vraiment devenue une organisation factice. Après que les principaux discours eurent été prononcés, ceux de M. Stanfield, de M. Pearson et de M. Lewis du NPD, donc après la présentation des principaux discours dans le débat sur la plus importante question constitutionnelle que la Chambre ait eu à considérer depuis fort longtemps, tout le débat s'est poursuivi hors de l'enceinte de la Chambre. Après deux jours, M. Pearson a finalement gagné son point, parce que la population réclamait que la Chambre se réunisse et qu'elle poursuive le débat.

M. Churchill, député de Winnipeg-Sud-Centre, a alors fait une déclaration que je veux lire au complet, parce qu'elle correspond bien à la situation actuelle du Parlement. Je conclurai là-dessus.

Lorsqu'un politique respecté comme M. Churchill a pris la parole et fait une courte déclaration pour décrire la position dans laquelle il se trouvait, personne n'a osé se lever à la Chambre pour contester son droit de le faire.

Voici ce qu'il a dit à la Chambre le 27 février 1968, rapporté à la page 7019 du *hansard*:

Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel et annoncer que j'ai l'intention de siéger à la Chambre à titre de conservateur indépendant.

Et c'est exactement ce que je veux faire maintenant.

C'est avec un très vif regret que je prends. . .

Mme Capps: Un conservateur indépendant, ça n'existe pas.

M. Nowlan: Qu'est-ce que vous voulez dire? Qu'on soit de ce côté-ci de ce côté-là, elle semble nous tenir le même discours. C'est très déconcertant.

Je poursuis:

C'est avec un très vif regret. . .

Je dois dire que c'est le genre de déclaration que j'aurais dû faire l'autre jour au lieu de manquer d'égards envers la présidence.

C'est avec un très vif regret que je prends cette décision après y avoir longuement réfléchi. La question dont nous sommes saisis est trop importante pour notre régime parlementaire et tellement dangereuse pour notre liberté qu'en mon âme et conscience, je ne puis abandonner maintenant une partie de notre liberté dans l'espoir que nous pourrions la recouvrer à un moment encore indéterminé. Cela va à l'encontre de mon expérience de la vie et de la compréhension que j'ai de la longue et douloureuse lutte de l'homme pour la liberté. La décision du parti conservateur de capituler à ce moment-ci est tellement contraire aux principes du parti, comme je les conçois, que je préfère être entièrement